

---

## **Mémoire du Président**

### **Proposition de financement additionnel en faveur de la République du Niger**

### **Programme de développement de l'agriculture familiale dans la région de Diffa (ProDAF-Diffa)**

Numéro du projet: 2000001810

---

Cote du document: EB 2022/LOT/P.17

Date: 6 décembre 2022

Distribution: Publique

Original: Français

#### **POUR: APPROBATION**

**Mesures à prendre:** Le Conseil d'administration est invité à approuver la recommandation relative à la proposition de financement additionnel telle qu'elle figure au paragraphe 68.

---

---

#### **Questions techniques:**

**Sana Jatta**

Directeur régional par intérim  
Division de l'Afrique de l'Ouest et du Centre  
courriel: s.jatta@ifad.org

**Eric Rwabidadi**

Directeur de pays  
Division de l'Afrique de l'Ouest et du Centre  
courriel: e.rwabidadi@ifad.org

---

## Table des matières

<b>Résumé du financement</b>	<b>ii</b>
<b>I. Contexte et description du programme</b>	<b>1</b>
A. Contexte	1
B. Description du programme initial	1
<b>II. Justification du financement additionnel</b>	<b>2</b>
A. Raison d'être	2
B. Description de la zone géographique et des groupes cibles	4
C. Composantes, résultats et activités	4
D. Coûts, avantages et financement	6
<b>III. Gestion des risques</b>	<b>9</b>
A. Risques et mesures d'atténuation	9
B. Catégorie environnementale et sociale	10
C. Classement au regard des risques climatiques	10
<b>IV. Exécution du programme</b>	<b>11</b>
A. Respect des politiques du FIDA	11
B. Cadre organisationnel	11
C. Suivi-évaluation, apprentissage, gestion des connaissances et communication stratégique	12
D. Modifications qu'il est proposé d'apporter à l'accord de financement	12
<b>V. Instruments et pouvoirs juridiques</b>	<b>12</b>
<b>VI. Recommandation</b>	<b>13</b>

### Appendices

- I. Cadre logique mis à jour incorporant le financement additionnel
- II. Résumé mis à jour de l'analyse économique et financière

---

#### Équipe d'exécution du programme

---

Directeur régional par intérim:	Sana Jatta
Directeur de pays:	Eric Rwabidadi
Responsable technique:	Daniel Martin
Responsable des finances:	Austin Tatah
Spécialiste climat et environnement:	Amath Pathe Sene
Juriste:	Aspasia Tsekeri

---

## Résumé du financement

<b>Institutions initiatrices:</b>	République du Niger et FIDA
<b>Emprunteur/bénéficiaire:</b>	République du Niger
<b>Organisme d'exécution:</b>	Ministère de l'agriculture <del>et de l'élevage</del>
<b>Coût total initial du programme:</b>	25 47 USD
<b>Montant du financement initial du FIDA:</b>	12,5 millions d'USD
<b>Conditions du financement initial du FIDA:</b>	50% sous forme de prêt assorti de conditions particulièrement concessionnelles et 50% sous forme de don au titre du Cadre pour la soutenabilité de la dette
<b>Montant du financement additionnel du FIDA:</b>	40 millions d'USD
<b>Conditions du financement additionnel du FIDA:</b>	80% sous forme de prêt consenti à des conditions extrêmement concessionnelles et 20% sous forme de prêt consenti à des conditions particulièrement concessionnelles: sans intérêts, assortis d'un délai de remboursement de 50 ans et de 40 ans respectivement, majorés d'une commission de service de 0,10% et 0,75% respectivement, payable semestriellement sur les soldes impayés, en USD, en DTS ou en EUR
<b>Cofinanceurs:</b>	Programme élargi d'adaptation de l'agriculture paysanne (ASAP+), autres (à déterminer)
<b>Montant du cofinancement:</b>	ASAP+: 7 millions d'USD Autres déficit de financement: 30,26 millions d'USD
<b>Conditions du cofinancement:</b>	Don
<b>Contribution de l'emprunteur/bénéficiaire:</b>	6,57 millions d'USD
<b>Contribution des bénéficiaires:</b>	7,42 millions d'USD
<b>Montant du financement climatique apporté par le FIDA:</b>	15,07 millions d'USD
<b>Institution coopérante:</b>	FIDA

## **I. Contexte et description du programme**

### **A. Contexte**

1. Le Programme de développement de l'agriculture familiale dans la région de Diffa (ProDAF-Diffa) a été approuvé par le Conseil d'administration le 29 septembre 2018 pour un coût total de 25,47 millions d'USD sur une période de six ans et l'accord de financement correspondant est entré en vigueur le 21 mars 2019. Le plan initial de financement comprenait: une contribution du FIDA de 12,5 millions d'USD, dont 50% sous forme de don et 50% sous forme de prêt, 80% du prêt étant consenti à des conditions extrêmement concessionnelles et 20% à des conditions particulièrement concessionnelles (sans intérêts, assortis d'un délai de remboursement de 50 ans et 40 ans respectivement, majorés d'une commission de service de 0,10% et 0,75% respectivement, payable semestriellement sur les soldes impayés, en USD, en DTS ou en EUR au titre du Système d'allocation fondé sur la performance pour 2016-2018); deux dons de l'Agence norvégienne de coopération pour le développement (NORAD) à hauteur de 3,60 millions et 6,76 millions d'USD; un cofinancement national du Gouvernement nigérien d'un montant de 2,47 millions d'USD; une contribution des bénéficiaires à hauteur de 0,14 million d'USD. Les dates d'achèvement et de clôture du programme sont respectivement le 31 mars 2025 et le 30 septembre 2025.
2. Dans sa lettre du 24 juin 2022, le Gouvernement nigérien a adressé une requête au FIDA pour solliciter un financement additionnel en faveur du programme, afin de faire en sorte que tous les indicateurs définis lors de son élaboration atteignent leur cible. Le Niger a porté création, par l'arrêté n° 0218/MAG/SG/DEP du 28 juillet 2022, d'un comité technique multisectoriel chargé de la formulation des financements additionnels, en vue de travailler avec le FIDA.
3. Le présent mémorandum vise à obtenir l'approbation du Conseil d'administration pour un financement additionnel de 40 millions d'USD au titre du Système d'allocation fondé sur la performance pour 2022-2024, dont 80% sous la forme d'un prêt extrêmement concessionnel et 20% sous la forme d'un prêt particulièrement concessionnel, à compter de la date d'approbation.
4. Le but, les objectifs et les composantes du programme, ainsi que le mécanisme de mise en œuvre et les dispositions financières resteront tels qu'ils ont été formulés à l'origine. En raison de la nature des activités concernées, dont la bonne mise en œuvre a été affectée par en partie de la pandémie de maladie à coronavirus 2019 (COVID-19), les dates d'achèvement et de clôture seront reportées de 12 mois, soit au 31 mars 2026 et au 30 septembre 2026 respectivement.
5. Le financement additionnel du ProDAF-Diffa est parfaitement en phase avec les stratégies nationales et le Cadre stratégique du FIDA 2016-2025. Le programme tient compte des questions de genre, intègre les préoccupations concernant les jeunes et le climat, et est conforme aux priorités fixées pour la Douzième reconstitution des ressources du FIDA (FIDA12). Il est également conforme aux directives de ciblage du FIDA telles que révisées en 2019 et aux Procédures d'évaluation sociale, environnementale et climatique (PESEC de 2017), et contribue au Plan d'action en faveur des jeunes ruraux (2019-2021), ainsi qu'à la Politique du FIDA concernant l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes.

### **B. Description du programme initial**

6. Le ProDAF-Diffa couvre une période de six ans (de 2019 à 2025), sa zone d'intervention s'étale sur la bande centre-sud de la région de Diffa, hors des zones marquées par une forte insécurité (pourtour du lac Tchad et de la rivière Koudougou). La population cible du programme est estimée à 23 000 ménages (160 000 personnes) vivant notamment dans des exploitations agricoles familiales vulnérables, un accent étant mis sur les personnes réfugiées, déplacées ou de retour au pays (40% de la population cible), dont la sécurité alimentaire et l'accès

aux marchés restent aléatoires et qui concentrent une majorité de femmes et de jeunes.

7. Le programme vise à contribuer à assurer durablement la sécurité alimentaire et nutritionnelle, et les capacités de résilience face aux crises des ménages ciblés dans la région de Diffa.
8. L'objectif de développement est d'augmenter durablement les revenus des exploitations agricoles familiales, leur capacité d'adaptation aux changements climatiques et leur accès aux marchés locaux, urbains et régionaux au moyen de deux composantes techniques: i) « Renforcement de l'agriculture familiale durable » et ii) « Accès aux marchés ».
9. Les impacts attendus sont: i) une réduction de l'incidence de la pauvreté et du taux de malnutrition infantile; ii) une hausse de 30% des revenus issus de la production agricole et des volumes de produits agricoles commercialisés.

## **II. Justification du financement additionnel**

### **A. Raison d'être**

10. À l'issue de l'examen à mi-parcours du ProDAF-Diffa effectué en avril/mai 2022, il a été recommandé d'allouer des fonds additionnels et de conclure de nouveaux partenariats financiers afin de reproduire à une plus grande échelle les acquis du programme à une période charnière caractérisée par le retour des populations dans la région de Diffa. Ces efforts sont d'abord déployés par le Gouvernement dans le cadre de la lutte qu'il mène contre les groupes armés non étatiques persistants et contre l'émigration illégale des jeunes, notamment dans la région d'Agadez, des ressources nationales considérables étant mobilisées à cette fin. Les activités de développement menées dans les régions de Diffa et d'Agadez constituent des facteurs de stabilisation de la population.
11. Compte tenu des besoins d'appui croissants des populations dans la zone du programme pour, d'une part, mettre à l'échelle les résultats obtenus et faire face aux différents défis sur les plans sécuritaire, alimentaire, pastoral, environnemental et social, et pour d'autre part tirer profit des enseignements tirés dans la région d'Agadez, notamment de l'intervention dans les pôles de développement économique (PDE) pastoraux et de l'appui apporté aux jeunes ruraux visant à leur assurer un avenir dans le pays sans qu'ils n'aient à recourir à des pratiques illégales (groupes armés non étatiques et émigration clandestine), le programme nécessite des ressources financières additionnelles à mobiliser auprès des partenaires financiers.
12. Le financement additionnel contribuera à la réduction de la pauvreté au Niger grâce à la structuration de la production, à l'amélioration de la productivité et au renforcement de la résilience des exploitations agricoles face aux risques climatiques dans les régions couvertes par le programme. Il contribuera à réduire la malnutrition chronique chez les groupes les plus vulnérables, notamment les femmes et les jeunes. Le programme vise à diminuer les contraintes liées à l'accès aux plateformes de commercialisation et à créer des structures de gestion pour toutes les infrastructures rurales commerciales créées ou remises en état. Il permettra d'augmenter la capacité institutionnelle du Niger dans le domaine du commerce transfrontalier.
13. À ce jour, plus de 70% des cibles des produits attendus ont atteint l'objectif fixé pour l'examen à mi-parcours. Le ProDAF-Diffa a appuyé 17 154 ménages, soit 75% des 23 000 ménages bénéficiaires ciblés, dépassant ainsi de 130% les 13 200 ménages ciblés dans le cadre de l'examen à mi-parcours. La pertinence et l'efficacité du ProDAF-Diffa ont assis la crédibilité de l'équipe du programme, faisant de cette dernière un partenaire majeur des autorités régionales et locales et de la société civile.

14. Le financement additionnel permettra d'atteindre les cibles dans la zone d'intervention initiale du ProDAF-Diffa et de cibler, par une mise à l'échelle de l'approche, 40 000 ménages ruraux supplémentaires soit 280 000 personnes.

Tableau 1

**Déficit de financement par composante**  
(en milliers d'USD)

Composante	Déficit de financement	
	Montant	%
1. Renforcement de l'agriculture familiale durable	25 698	50,1
2. Accès aux marchés	22 813	44,6
3. Gestion et coordination du programme, suivi-évaluation et gestion des savoirs	2 735	5,3
<b>Total</b>	<b>51 246</b>	<b>100,0</b>

**Aspects particuliers relatifs aux thématiques transversales prioritaires du FIDA**

15. Lors de la conception, la conformité du programme avec les engagements en matière de transversalisation pris dans le cadre de FIDA11 n'avait pas été examinée; toutefois, après examen des activités menées, le programme a été validé comme:
- tenant compte des enjeux nutritionnels;
  - axé sur les jeunes;
  - incluant un financement climatique.
16. **Genre et jeunes.** La pauvreté touche différemment les femmes et les hommes au Niger. En 2020, l'indice de développement humain était de 0,321 pour les femmes et de 0,443 pour les hommes. De même, le revenu national brut par habitant était de 536 USD pour les femmes et de 1 859 USD pour les hommes. Ces facteurs accentuent les inégalités; l'indice d'inégalité de genre au Niger est élevé (0,642), ce qui lui vaut d'être classé 154<sup>e</sup> sur les 162 pays évalués. Le pays affiche le taux de fécondité le plus élevé au monde, soit environ 6,2 enfants par femme.
17. Les femmes, les jeunes et les personnes handicapées tireront profit de perspectives économiques viables et acquerront les compétences et aptitudes nécessaires à leur autonomisation, en vue de leur participation aux processus de prise de décisions. D'après les quotas instaurés, les bénéficiaires directs compteront au minimum 40% de jeunes (moins de 35 ans), 30% de femmes et 5% de personnes handicapées. Le programme contribuera à augmenter les possibilités d'emplois et de génération de revenus: i) dans la production agricole, par l'augmentation de son attractivité au moyen d'appuis à l'installation; ii) dans les activités entrepreneuriales connexes à la production.
18. **Nutrition.** Selon les données de 2018 du Fonds des Nations Unies pour l'enfance, 15% des enfants souffrent de malnutrition aiguë au Niger. La malnutrition est une conséquence de la dégradation des terres, des sécheresses, de la pauvreté, de l'accès limité aux aliments de base et aux services essentiels et de la croissance démographique. La pandémie de COVID-19 et les situations de fragilité enlèvent le pays dans une situation d'urgence en matière de malnutrition. Les retards de croissance, qui ont des conséquences sur la survie et le développement cognitif de l'enfant ainsi que sur le développement économique du pays, touchent 47,8% des enfants. Les carences en micronutriments sont endémiques et plus de 70% des enfants de moins de 5 ans sont anémiques.
19. L'intégration transversale de la nutrition sera guidée par l'élaboration d'une stratégie en matière de nutrition, un accent particulier étant mis sur la contribution de l'agriculture familiale à la lutte contre la malnutrition.

20. **Changements climatiques et crise alimentaire.** Les effets les plus visibles des changements climatiques au Niger sont la sécheresse, la diminution et la mauvaise répartition des précipitations, et l'avancée continue de la désertification conjuguée à des températures extrêmes. Selon l'indice mondial des risques climatiques, le Niger est le neuvième pays le plus touché au monde par les phénomènes météorologiques extrêmes<sup>1</sup>.

## **B. Description de la zone géographique et des groupes cibles**

21. **Ciblage géographique.** La zone d'intervention initiale du ProDAF-Diffa sera étendue à toutes les communes de la région de Diffa et à quatre départements de la région voisine d'Agadez. Dans la région de Diffa, les réalisations se concentreront autour d'un PDE pastoral (N'Guel Beyli/Foulatari) et de six PDE d'agroélevage à Goudoumaria (incluant Boutti), Maïné-Soroa, Chétimari, Diffa (incluant Gueskerou), N'Guigmi (incluant N'Gourti) et Bosso (incluant Toumour).
22. Dans la région d'Agadez, l'extension géographique concernera deux PDE pastoraux situés à Ingali et à Aderbissinat (dans la continuité géographique des couloirs pastoraux des PDE situés à Tanout dans la région de Zinder et à Dakoro dans la région de Maradi), ainsi qu'un PDE de produits maraîchers à Agadez, en articulation avec les bassins de production irrigués à Tchirozedine et à Iferouane, dans le département de l'Aïr.
23. **Ciblage des bénéficiaires.** Les fonds additionnels permettront d'atteindre les 23 000 ménages ciblés initialement par le ProDAF-Diffa, auxquels s'ajouteront 40 000 ménages ruraux (20 000 additionnels pour la région de Diffa et 20 000 nouveaux pour la région d'Agadez), soit 63 000 ménages représentant 440 000 personnes au total.

## **C. Composantes, résultats et activités**

### **Composante 1. Renforcement de l'agriculture familiale durable**

#### **Sous-composante 1.1. Aménagements structurants et productifs résilients face aux risques climatiques**

24. La productivité des agroélevages familiaux sera durablement augmentée par: i) la consolidation et l'aménagement de 26 300 hectares de bassins versants; ii) la mise en valeur de 1 325 hectares de terres irrigables compte tenu de la transition énergétique (introduction de pompes solaires, notamment).

#### **Amélioration de la production animale (pastorale et sédentaire)**

25. Le programme appuiera l'extension géographique des activités menées dans les PDE pastoraux (un dans la région de Diffa et deux dans la région d'Agadez), tout en consolidant les PDE déjà couverts (les couloirs de passage et les aires pastorales étant considérés comme des territoires clés), grâce aux mesures suivantes: i) appui à l'adoption de systèmes intégrés de production agro-sylvo-zootechmique au moyen de l'intensification des cultures fourragères dans les bassins de production agricole et du développement du petit élevage en faveur des ménages vulnérables; ii) renforcement des capacités de résilience de l'élevage pastoral et amélioration de l'accès aux soins vétérinaires, à l'eau et à l'alimentation du bétail le long des couloirs pastoraux.
26. Pour promouvoir la petite irrigation individuelle dans la région de Diffa, dans un contexte caractérisé par l'absence d'institutions financières crédibles, l'équipe du programme poursuivra l'attribution d'équipements aux irrigants regroupés en binôme. Dans la région d'Agadez, le programme appuiera l'établissement de cinq périmètres irrigués incubateurs pour les jeunes sur des terres communales<sup>2</sup>.

<sup>1</sup> Indice mondial des risques climatiques pour l'année 2019.

<sup>2</sup> Conformément à la volonté du Gouvernement nigérien de garantir au moins un périmètre communautaire par commune.

### **Sous-composante 1.2. Renforcement des capacités technico-économiques des exploitations familiales**

27. Autour de chaque site aménagé, l'équipe du programme continuera d'assurer la formation et la structuration des associations des usagers de l'eau et des ressources naturelles, ainsi que des brigades d'entretien des ouvrages sur les nouveaux sites. L'accompagnement des irrigants visera aussi à développer des cultures irriguées porteuses grâce à la diffusion de pratiques respectueuses de l'environnement.

### **Sous-composante 1.3. Résilience des populations vulnérables**

28. L'intégration transversale de la nutrition dans les activités sera guidée par l'élaboration, au niveau national, d'une stratégie en la matière.
29. Le programme appuiera: i) la création et la redynamisation de groupements féminins multifonctions en lien avec le réseau national; ii) la mise en place de « jardins de case » orientés vers la production d'aliments à haute valeur nutritive pour les ménages les plus vulnérables bénéficiant également de kits pour le petit élevage; iii) la mise en place de « greniers féminins de soudure »; iv) la promotion d'activités génératrices de revenus à partir de la transformation de produits agropastoraux; v) l'alphabétisation des femmes; vi) la sensibilisation à des pratiques nutritionnelles essentielles dans les ménages.
30. **Volet contingence, catastrophe et atténuation des risques.** Compte tenu de la situation particulière de fragilité de la région de Diffa, le programme appuiera les producteurs familiaux les plus vulnérables pour les aider à relever les défis immédiats auxquels ils font face et amortir l'impact des chocs sur leurs moyens d'existence. Le programme tirera des enseignements des expériences et pratiques réussies du Projet d'urgence en faveur du renforcement de la résilience des petits producteurs face au choc de la pandémie de COVID-19 (PURP/P).

## **Composante 2. Accès aux marchés**

### **Sous-composante 2.1. Aménagement structurant d'un accès durable aux marchés**

31. Au sein des PDE ciblés, deux marchés de demi-gros seront construits à Agadez et 11 centres de commercialisation liés à la Maison du paysan seront remis en état dans les régions de Diffa et d'Agadez. Le financement additionnel permettra de remettre en état 180 kilomètres de pistes rurales dans les régions de Diffa et d'Agadez. Tous ces investissements seront précédés d'études sur l'impact environnemental et social.

### **Sous-composante 2.2. Promotion des microentreprises rurales et de l'emploi des jeunes**

32. Le programme appuiera des dispositifs de gestion des infrastructures dans le cadre de partenariats public-privés locaux. Treize nouvelles plateformes multiacteurs (« *Hardin gwiwa* » en langue haoussa) et autant de dispositifs de gestion des marchés, ainsi que 10 comités villageois d'entretien des pistes seront mis en place. Ces dispositifs seront adaptés dans la région d'Agadez, en s'appuyant sur l'expérience de la fédération régionale des unions des coopératives d'Agadez (FRUCA) pour améliorer le dispositif actuel.
33. Le programme prévoit d'accompagner 1 400 microentreprises rurales ayant des activités orientées vers le marché, dont 420 ayant des activités de transformation des aliments à haute valeur nutritive.

### **Sous-composante 2.3. Intégration régionale des échanges**

34. L'intégration de l'économie infrarégionale vise à favoriser l'amélioration de la sécurité alimentaire des populations de la zone en question. Ainsi, le commerce transfrontalier reposant sur un réseau d'échanges de produits végétaux et animaux



le long des axes Niger-Tchad et Niger-Nigéria est essentiel pour assurer la sécurité alimentaire des pays concernés.

35. Les acquis du ProDAF-Diffa seront renforcés en partenariat avec la Chambre de commerce et d'industrie du Niger, l'accompagnement du secteur privé et des acteurs du commerce transfrontalier étant notamment assuré dans le cadre de la mise en œuvre du projet de Zone de libre-échange continentale africaine.

## D. Coûts, avantages et financement

### Coût du programme

36. Le coût total initial du programme s'élevait à 25,47 millions d'USD. Le coût total révisé du programme incluant le financement additionnel s'élève à 116,7 millions d'USD, dont une contribution du Gouvernement nigérien et des bénéficiaires en nature estimée à 16,6 millions d'USD. Le montant total du financement additionnel est estimé à 91,25 millions d'USD qui sera partiellement financés par un financement additionnel du FIDA de dont 40 millions d'USD, le cofinancement attendu des fonds ASAP+ à hauteur de 7 million, et par les contributions du gouvernement et des bénéficiaires pour des montants respectifs de 6,566 million d'USD et de 7,423 millions d'USD (estimés en nature), laissant un déficit de financement de 30,25 millions d'USD.
37. Les coûts totaux du programme par composante se répartissent comme suit:  
i) « Renforcement de l'agriculture familiale durable »: 59,6 millions d'USD (51,1%); ii) « Accès aux marchés »: 43,8 millions d'USD (37,5%); iii) « Gestion et coordination du programme, suivi-évaluation et gestion des savoirs »: 13,3 millions d'USD (11,4%).
38. La composante du programme intitulée « Renforcement de l'agriculture familiale durable » relève partiellement de l'action climatique. Le montant total alloué par le FIDA au programme au titre du financement de l'action climatique, calculé suivant les méthodes des banques multilatérales de développement pour le suivi du financement de l'adaptation aux changements climatiques et de l'atténuation de leurs effets, est estimé à 15,07 millions d'USD.

Tableau 2

### Résumé du financement initial et du financement additionnel (en milliers d'USD)

	<i>Financement initial</i>	<i>Financement additionnel</i>	<i>Total</i>
Prêt du FIDA	6 250	40 000	46 250
Don du FIDA	6 250	-	6 250
Don NORAD 1	3 604	-	3 604
Don NORAD 2	6 762	-	6 762
ASAP+	-	7 000	7 000
Bénéficiaires	143	7 423	7 566
Emprunteur/bénéficiaire	2 474	6 566	9 040
Déficit de financement	-	30 257	30 257
<b>Total</b>	<b>25 483</b>	<b>91 246</b>	<b>116 729</b>

Tableau 3  
**Financement additionnel: coût du programme par composante et par source de financement**  
(en milliers d'USD)

Composante	Financements additionnels											
	Prêt additionnel du FIDA		Autres cofinanceurs (ASAP+ et autres sources à mobiliser)		Bénéficiaires			Emprunteur/bénéficiaire			Total	
	Montant	%	Montant	%	Contributions monétaires	Contributions en nature	%	Contributions monétaires	Contributions en nature	%	Montant	%
1. Renforcement de l'agriculture familiale durable	20 326	44,2	19 490	42,3	-	4 595	10,0	-	1 613	3,5	46 024	50,4
2. Accès aux marchés	13 599	37,3	15 032	41,3	2 829	-	7,8	1 250	3 702	13,6	36 412	39,9
3. Gestion et coordination du programme, suivi-évaluation et gestion des savoirs	6 075	69,0	2 735	31,0	-	-	0,0	-	-	-	8 810	9,7
<b>Total</b>	<b>40 000</b>	<b>43,8</b>	<b>37 257</b>	<b>40,8</b>	<b>2 829</b>	<b>4 595</b>	<b>8,1</b>	<b>1 250</b>	<b>5 315</b>	<b>7,2</b>	<b>91 246</b>	<b>100</b>

Tableau 4  
**Financement additionnel: coût du programme par catégorie de dépenses et par source de financement**  
(en milliers d'USD)

Catégorie de dépenses	Financements additionnels											
	Prêt additionnel du FIDA		Autres cofinanceurs (ASAP+ et autres sources à mobiliser)		Bénéficiaires			Emprunteur/bénéficiaire			Total	
	Montant	%	Montant	%	Contributions monétaires	Contributions en nature	%	Contributions monétaires	Contributions en nature	%	Montant	%
1. Travaux	14 594	32,6	20 281	45,3	-	4 556	10,2	-	5 316	11,9	44 747	49,1
2. Équipements et matériel	643	99,2	5	0,8	-	-	-	-	-	-	648	0,7
3. Services de consultants	13 866	56,9	10 476	43,0	-	38	0,2	-	-	-	24 380	26,7
4. Subventions et dons	7 232	43,5	5 319	32,0	2 829	-	-	1 250	-	7,5	16 630	18,2
5. Traitements, salaires, indemnités et frais de fonctionnement	3 665	75,7	1 177	24,3	-	-	-	-	-	-	4 842	5,3
<b>Total</b>	<b>40 000</b>	<b>43,8</b>	<b>37 258</b>	<b>40,8</b>	<b>2 829</b>	<b>4 594</b>	<b>8,1</b>	<b>1 250</b>	<b>5 316</b>	<b>7,2</b>	<b>91 247</b>	<b>100</b>

Tableau 5  
**Coût du programme par composante et par année du programme**  
(en milliers d'USD)

Composante	2018		2019		2020		2021		2022		2023		2024		2025		2026		Total	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
1. Renforcement de l'agriculture familiale durable	4 118	6,9	3 271	5,5	3 756	6,3	1 778	3,0	656	1,1	19 270	32,3	16 912	28,3	9 451	15,8	445	0,7	59 657	51,1
2. Accès aux marchés	1 387	3,2	2 019	4,6	2 248	5,1	1 126	2,6	476	1,1	12 152	27,8	14 348	32,8	7 142	16,3	2 885	6,6	43 784	37,5
3. Coordination du programme, suivi-évaluation et gestion des savoirs	1 281	9,6	753	5,7	861	6,5	718	5,4	472	3,6	3 613	27,2	2 229	16,8	2 533	19,1	827	6,2	13 288	11,4
<b>Total</b>	<b>6 787</b>	<b>5,8</b>	<b>6 043</b>	<b>5,2</b>	<b>6 865</b>	<b>5,9</b>	<b>3 622</b>	<b>3,1</b>	<b>1 604</b>	<b>1,4</b>	<b>35 035</b>	<b>30,0</b>	<b>33 489</b>	<b>28,7</b>	<b>19 126</b>	<b>16,4</b>	<b>4 157</b>	<b>3,6</b>	<b>116 729</b>	<b>100</b>

### **Stratégie et plan de financement et de cofinancement**

39. La mise à l'échelle des activités menées dans les régions de Diffa et d'Agadez a créé un besoin de financement qui sera couvert par un financement additionnel de 40 millions d'USD (80% sous forme de prêt extrêmement concessionnel et 20% sous forme de prêt particulièrement concessionnel), un don au titre d'ASAP+ de 7 millions d'USD, une contribution du Gouvernement nigérien estimée à 6,56 millions d'USD et une contribution des bénéficiaires d'un total de 7,42 millions d'USD. Un déficit de financement de 30.2 millions d'USD reste à mobiliser auprès notamment du Fond pour l'Environnement Mondial (FEM), de NORAD ou de l'OFID.

### **Décaissement**

40. Le FIDA augmentera son allocation autorisée au titre des différentes catégories de dépenses afin de prendre en compte le financement additionnel. À ce jour, aucun changement n'est prévu concernant le mécanisme de décaissement actuel tel que défini dans la lettre à l'emprunteur révisée.

### **Résumé des avantages et analyse économique**

41. **Avantages et bénéficiaires.** L'analyse économique et financière du programme a été mise à jour en utilisant le coût d'opportunité du capital initial, fixé à 10%. Le taux de rentabilité économique interne du programme est estimé à 19,5%, ce qui est supérieur au coût d'opportunité du capital. La valeur actuelle nette révisée du programme est positive (à 33 millions d'USD, soit 18,8 milliards de XOF pour un coût total de 116,7 millions d'USD) et le ratio avantages-coûts est supérieur à 1 (1,6). Ces indicateurs confirment la faisabilité économique du ProDAF-Diffa et justifient la poursuite de l'investissement et la réduction du déficit de financement relevé à la conception du programme.
42. **Analyse de sensibilité.** Le programme est toujours viable si les avantages diminuent de 10 à 35% ou si les coûts globaux augmentent de 10 à 50%. S'agissant de l'analyse des scénarios, le programme reste faisable dans le cas d'une diminution des avantages et d'une augmentation simultanée des coûts de l'ordre de 25%. Cependant, une diminution des avantages de 30% conjuguée à une augmentation des coûts de 30% ou une diminution des avantages de 35% conjuguée à une augmentation des coûts de 15% et plus compromettrait la viabilité du programme. Le programme est donc un investissement robuste et cette analyse justifie la poursuite de son financement.

### **Stratégie de retrait et durabilité**

43. La mise en œuvre des activités repose sur l'ingénierie sociale, qui constitue une passerelle entre les interventions et les participants, par l'intermédiaire de comités de gestion et d'associations. L'approche respecte un principe de continuité territoriale, qui permet de rassembler les acteurs autour d'une dynamique de développement local, et intègre aussi les liens entre PDE le long des corridors commerciaux interrégionaux et transfrontaliers, ou des couloirs de passage pastoraux. Les dispositifs de gestion des infrastructures commerciales ont permis d'entretenir les infrastructures et d'assurer la qualité et la durabilité des services.

## **III. Gestion des risques**

### **A. Risques et mesures d'atténuation**

44. Le niveau de risque global du programme compte tenu des mesures d'atténuation est qualifié de **modéré**.
45. Les risques associés au programme sont liés: i) à la résurgence des troubles dus à la présence de groupes armés non étatiques; ii) à la préférence donnée à d'autres programmes gouvernementaux; iii) aux délais occasionnés par la difficile mise en synergie des différentes parties prenantes et par l'ouverture d'une nouvelle unité régionale de gestion du programme (URGP) à Agadez; iv) à la surcharge de travail

due aux exigences procédurales des différentes sources de financement; v) aux changements climatiques.

46. Les mesures d'atténuation comprennent: i) la participation des autorités locales et l'harmonisation avec les plans de développement régionaux et communaux; ii) la contribution à la concertation sur les politiques pour une mise à l'échelle de l'approche des PDE, notamment son intégration dans le programme relatif aux pôles agro-industriels, et l'implication de la société civile organisée en milieu rural au moyen d'un contrôle de la qualité réalisé par les services techniques déconcentrés et centraux; iii) le renforcement des capacités techniques et fiduciaires des URGP par la Cellule nationale de représentation et d'assistance technique (CENRAT); iv) la diffusion d'approches renforçant la résilience des populations rurales face aux changements climatiques.

## **B. Catégorie environnementale et sociale**

47. **Impacts environnementaux.** Le programme vise à diminuer les impacts environnementaux de l'agriculture et de l'élevage, en ciblant des pratiques plus efficaces et plus durables. Au regard de localisation définitive des sites d'intervention, aucune activité ne sera réalisée dans une aire protégée en vertu d'une réglementation nationale.
48. **Les impacts sociaux** des activités du programme sont positifs et découlent: i) de l'augmentation durable des revenus des ménages; ii) de la création d'emplois autour de la production agricole et pastorale et de sa commercialisation; iii) du désenclavement des communautés qui offre de nouvelles perspectives économiques et sociales. Le principal risque social concerne l'accès au foncier pour les femmes et les jeunes et l'accès aux financements des institutions financières pour tous les petits investisseurs ruraux. Des mesures d'atténuation sont prises: i) en réalisant des diagnostics fonciers participatifs impliquant les commissions foncières; ii) en appuyant la mise en place de dispositifs de gestion inclusifs; iii) en appuyant l'installation des jeunes.
49. Le programme a été classé dans la **catégorie A**.

## **C. Classement au regard des risques climatiques**

50. À l'horizon 2100, les températures augmenteront dans l'ensemble du pays, notamment dans les régions de Diffa et d'Agadez, de 3 à 6 degrés Celsius. L'élévation des températures aggraverait les problèmes liés à la sécurité alimentaire et à la raréfaction de l'eau, mais aussi les conflits et les crises humanitaires. Les projections concernant les précipitations totales annuelles font toutes état d'une augmentation potentielle des précipitations dès 2020 dans certaines régions. Aucune tendance générale ne se dessine pour la zone située dans le cours supérieur du fleuve Niger. Dans les régions de Diffa et d'Agadez, les prévisions indiquent cependant une possible augmentation de la fréquence des épisodes pluvieux extrêmes.
51. Le programme permet de mobiliser de manière plus efficace les eaux de surface, et éventuellement les eaux souterraines. Concernant la contribution à la réduction des émissions de gaz à effet de serre, les interventions proposées permettent d'envisager une réduction des émissions de dioxyde de carbone.
52. Les projections climatiques locales indiquent une augmentation de la pluviométrie lors de la saison des pluies, qui se traduira notamment par une aggravation des phénomènes extrêmes tels que les inondations. Le programme prend en compte le traitement des effets des changements climatiques, mais l'aggravation des phénomènes extrêmes peut toutefois compromettre les activités menées.
- Le risque climatique est donc jugé élevé.**

## IV. Exécution du programme

### A. Respect des politiques du FIDA

53. Le financement additionnel proposé est conforme aux politiques du FIDA, notamment: i) le Cadre stratégique du FIDA 2016-2025; ii) la politique du FIDA relative aux entreprises rurales; iii) la Politique pour des services financiers inclusifs en milieu rural; iv) la Politique concernant l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes; v) le Plan d'action FIDA nutrition 2019-2025; vi) la Politique de ciblage: Atteindre les ruraux pauvres; vii) les PESEC.

### B. Cadre organisationnel

#### Gestion et coordination

54. Le dispositif existant de tutelle, de pilotage et de mise œuvre du programme reste inchangé et relève des URGP autonomes situées dans les régions de Diffa, et d'Agadez qui assurent la gestion du programme sous la responsabilité d'un coordonnateur ou d'une coordonnatrice. Au niveau national, la CENRAT assure la coordination stratégique, la représentation des URGP auprès des ministères techniques au niveau central à Niamey, le contrôle de la qualité des interventions, et la consolidation des liens entre les URGP. Les capacités de gestion seront renforcées compte tenu de la charge de travail occasionnée par le volume croissant des activités.
55. Les activités techniques sont mises en œuvre par des partenaires d'exécution, et le suivi et le contrôle de la qualité sont assurés par les services techniques centraux et déconcentrés.

#### Gestion financière, passation de marchés et gouvernance

56. Les fonds du programme sont gérés conformément aux procédures nationales et à celles du FIDA en matière de gestion financière et opérationnelle. Les procédures administratives et financières sont décrites dans la lettre à l'emprunteur et dans le manuel administratif et financier du programme.
57. Les décaissements se font selon les directives relatives au décaissement des prêts du FIDA. Les méthodes de paiement direct et de compte désigné – ainsi qu'un mécanisme rendant compte de l'état des dépenses – s'appliquent comme indiqué dans la lettre à l'emprunteur. Deux comptes désignés – un pour chaque prêt du FIDA (prêt extrêmement concessionnel et prêt particulièrement concessionnel) – sont ouverts à la Banque centrale du Niger pour faciliter le paiement des dépenses autorisées. Le ProDAF-Diffa est inscrit sur le Portail clients du FIDA pour faciliter les retraits de fonds. L'emprunteur sélectionnera des auditeurs externes sur une base concurrentielle, sous réserve de l'avis de non-objection du FIDA, pour auditer les comptes du programme à la fin de chaque exercice budgétaire. Les ressources humaines de l'unité fiduciaire de la CENRAT seront renforcées.
58. Le dispositif de passation de marchés en vigueur sera reconduit avec quelques ajustements, notamment dans la définition des seuils de revue préalable pour tenir compte du niveau du risque évalué<sup>3</sup>. L'application de la procédure du FIDA en matière de sélection des firmes de consultants et l'appui de la CENRAT aux URGP dans le cadre de l'examen de la qualité des procédures (notamment pour les marchés importants) seront maintenus.

<sup>3</sup> L'évaluation des risques du programme réalisée à l'aide de la matrice intégrée des risques établie par le FIDA fait ressortir un risque de niveau faible.

## **C. Suivi-évaluation, apprentissage, gestion des connaissances et communication stratégique**

59. **Suivi-évaluation.** L'équipe du programme se conformera aux modalités de suivi-évaluation du FIDA et utilisera le système de suivi-évaluation axé sur les résultats pour assurer le suivi des indicateurs clés recensés dans le cadre logique et communiquer des informations à leur sujet.
60. Le système de suivi-évaluation servira: i) à l'élaboration du plan de travail et budget annuel; ii) au suivi de l'avancement des activités financées; iii) à l'évaluation des résultats du programme. Il s'appuiera sur les outils suivants: i) des états des lieux et des études thématiques; ii) le système d'information géographique; iii) des études thématiques pour suivre l'impact du programme au niveau des ménages bénéficiaires; iv) le dispositif de suivi de la performance économique et financière; v) une plateforme informatique (géoportail et base de données); vi) la matrice de planification stratégique pluriannuelle.
61. Le système de suivi-évaluation est participatif et comprend: i) un suivi interne; ii) des auto-évaluations par les bénéficiaires et les parties prenantes; iii) des missions conjointes de supervision menées par le Gouvernement et le FIDA; iv) des évaluations externes périodiques.
62. **Communication stratégique, apprentissage et gestion des connaissances.** L'équipe du programme poursuivra les collaborations en cours, notamment avec le Réseau national des chambres d'agriculture et les institutions universitaires régionales et nationales, et contribuera aux politiques sectorielles nationales portant sur: i) la transformation de l'agriculture familiale en faveur de la réduction de la pauvreté dans les zones rurales; ii) la résilience face aux chocs climatiques grâce à des innovations techniques et sociales (notamment dans le cadre de la Grande muraille verte); iii) la prise en compte des PDE dans l'élaboration de la stratégie nationale de promotion des pôles régionaux de développement et des pôles agro-industriels.
63. Le programme mettra l'accent sur la diffusion des leçons apprises. Des rapports annuels, des documentaires et divers supports de communication seront aussi élaborés. La communication entre pairs aura lieu dans le cadre de groupes d'échanges thématiques, de visites d'apprentissage et d'ateliers nationaux et régionaux ainsi que par l'intermédiaire des radios communautaires et des médias sociaux<sup>4</sup>.

## **D. Modifications qu'il est proposé d'apporter à l'accord de financement**

64. L'accord de financement du programme sera modifié pour y inclure le montant du financement additionnel du FIDA (40 millions d'USD), les nouvelles modalités et conditions de prêt qui seront négociées étant également précisées.

## **V. Instruments et pouvoirs juridiques**

65. Un accord de financement entre la République du Niger et le FIDA est l'instrument juridique régissant l'octroi du financement proposé à l'emprunteur/bénéficiaire. L'accord de financement signé sera modifié après l'approbation du financement additionnel.
66. La République du Niger est habilitée, en vertu de ses lois, à recevoir un financement du FIDA.
67. Je certifie que le financement additionnel proposé est conforme aux dispositions de l'Accord portant création du FIDA et aux Principes et critères applicables aux financements du FIDA.

<sup>4</sup> Voir <https://www.facebook.com/niger.fida>.

## **VI. Recommandation**

68. Je recommande au Conseil d'administration d'approuver le financement additionnel par la résolution suivante:

DÉCIDE: que le Fonds accordera à la République du Niger un prêt à des conditions extrêmement concessionnelles d'un montant de trente-deux millions de dollars des États-Unis (32 000 000 USD), qui sera régi par des modalités et conditions conformes en substance aux modalités et conditions indiquées dans le présent rapport.

DÉCIDE EN OUTRE: que le Fonds accordera à la République du Niger un prêt à des conditions particulièrement concessionnelles d'un montant de huit millions de dollars des États-Unis (8 000 000 USD), qui sera régi par des modalités et conditions conformes en substance aux modalités et conditions indiquées dans le présent rapport.

Le Président  
Alvaro Lario



## Cadre logique mis à jour incorporant le financement additionnel

Résumé descriptif	Indicateur objectivement vérifiable [1]					Moyens de vérification			Suppositions	
	Intitulé	Référence	Mi-parcours	Cible originale	total FA	Cible finale	Source	Fréquence		Responsabilité
<b>Portée</b>										
	1. Estimation correspondante du nombre total des membres des ménages- C.I.-1.b		80 000	160 000	280 000	440 000				La taille du ménage est de 7 personnes
	Femmes		30 000	80 000	140 000	220 000				
	Hommes		70 000	80 000	140 000	220 000	Rapports d'activités	Annuelle	SSE URGP	
	Jeunes		30 000	48 000	84 000	132 000				
	2. Nombre correspondant de ménages touchés- C.I.-1.a		4 590	23 000	40 001	63 000				
	Ménages dirigés par une femme - Nombre		4 000	6 900	10 000	16 900				
Ménages Réfugiés-retournés-déplacés - Nombre		5 336	9 200	8 000	17 200					
<b>Objectif global</b>										
Contribuer à l'amélioration durable de la sécurité alimentaire et nutritionnelle et à la résilience face aux crises des ménages ruraux de la région de Diffa (hors zone militarisée)	Réduction du taux de malnutrition chronique chez les enfants de 0 à 59 mois [%]	49,5	47	45	45	45	Rapports UNICEF et PAM		UNICAF, PAM	
	Durée moyenne d'insécurité alimentaire (en semaine)	21	19	17	17	17	Enquêtes	Référence (an1) et fin (an3)	SSE CENRAT	
	Ménages déclarant une diversité alimentaire minimale (MDDW)				-	-				Disponibilité alimentaire et adoption des bonnes pratiques de soins et d'alimentation.
	Nombre de femmes			23 000	40 001	63 000				
	% de ménages			50	100	50	Enquêtes IBRE	Référence (an1) et fin (an3)	SSE CENRAT	
	Nombre de ménages			11 500	20 000	31 500				
<b>Objectif de développement</b>										
Restaurer et renforcer les capacités des ménages à développer les productions agro-pastorales et halieutiques ou de micro-entreprises rurales dans la bande sud de la région de Diffa (hors zone militarisée)	Nombre de ménages ayant une augmentation de 20% du volume de production		10 000	17 250	30 001	47 250	Enquête IBRE	Référence (an1) et fin (an3)	SSE CENRAT	'La stratégie d'accélération de l'3N est opérationnelle et harmonisée avec le PNIA - Mécanismes conjoints (Gouvernement du Niger et Partenaires Techniques et Financiers) performants de gestion des crises
	Dont Réfugiés-retournés-déplacés		3 000	5 175	7 500	12 675				
	Nombre de ménages ayant une augmentation de 20% du niveau de leur revenu annuel*		10 000	17 250	30 001	47 250	Enquête IBRE	Référence (an1) et fin (an3)		
	Dont Réfugiés-retournés-déplacés		3 000	5 175	7 500	12 675				
	SF.2.1 Ménages satisfaits des services soutenus par le projet				-	-				
	Membres des ménages - Nombre de personnes			144 000	252 000	396 000				
Ménages dirigés par une femme - Ménages			6 210	9 000	15 210	Enquête IBRE	Référence (an1) et fin (an3)	SSE CENRAT	Nouvel indicateur non mesuré en début de projet avant les FA	
Ménages (%) - Pourcentage (%)			90%	90%	90%					
Ménages (nombre) - Ménages			20 700	36 001	56 700					
<b>Composante 1: Agriculture familiale durable</b>										
Effet 1: L'émergence d'exploitations agricoles familiales durables permet aux producteurs ruraux (femmes, jeunes, réfugiés) de diversifier leurs productions, d'augmenter leurs rendements et leurs capacités d'adaptation aux chocs externes	% Diminution des conflits autour des espaces agro-pastoraux restaurés		18%	30%	30%	30%	Rapports d'activités	Annuelle	SSE URGP	Implication des communautés et autorités locales
	Nombre ménages déclarant adopter des technologies et des pratiques écologiquement viables et résilientes au climat (ventilées par type - ménages hôte, réfugiés)		4 776	8 235	20 000	28 235	Enquête IBRE	Référence (an1) et fin (an3)	SSE CENRAT	
	Nombre de nouvelles spéculations cultivées/produites	XXX	XXX	XXX	-	-	Rapports d'activités	Annuelle		
	IE.2.1 Individus présentant une amélioration de leur autonomisation				-	-				
	Jeunes - Pourcentage (%)			50%	50%	50%				
	Jeunes - Jeunes			24 000	42 000	66 000				
Nombre total de personnes - Pourcentage (%)			30%	30%	30%					
Nombre total de personnes - Nombre de personnes			48 000	84 000	132 000	Enquête IBRE	Référence (an1) et fin (an3)	SSE CENRAT	Nouvel indicateur non mesuré en début de projet avant les FA	
Femmes - Pourcentage (%)			30%	30%	30%					
Femmes - Femmes			24 000	42 000	66 000					
Hommes - Pourcentage (%)			30%	30%	30%					
Hommes - Hommes			24 000	42 000	66 000					

<b>Produit 1.1:</b>	Superficie (ha) de terres soumises à une gestion résiliente au climat	-	3 000	5 000	26 300	31 300					
Les aménagements des bassins versant ont accru la résilience des exploitations familiales	Nombre de comité de gestion mis en place et fonctionnels	-	10	20	103	123	Rapports d'activités	Annuelle	SSE URGP	Selon les besoins exprimés des usagers qui s'engagent sur la maintenance Sécurisation foncière préalable aux aménagements et modes de gestion négociés des sites	
	Nombre de plan de gestion communautaire élaboré et mise en œuvre pour la gestion des ressources pastorale	-	10	20	25	45					
<b>Produit 1.2:</b>	Nombre de points d'eau aménagés dans le cadre de l'hydraulique pastorale	-	13	35	71	106	Rapports d'activités	Annuelle	SSE URGP		
L'accès aux points d'eau dans les zones pastorales est facilité	dont Nombre de station de pompage construite / réhabilitée		3	6	21	27					
<b>Produit 1.3:</b>	Superficie (ha) de terres agricoles dotées d'infrastructures hydrauliques construites/remises en état		180	288	1 325	1 613	Rapports d'activités	Annuelle	SSE URGP	Révision de la cible finale ProDAF	
Les surfaces irriguées ont augmenté	Nombre de ml de haie à haute valeur économique ou écologique valorisé par les bénéficiaires		12 000	25 000	202 000	227 000				Bonne capacité de mise en œuvre	
	% de pertes d'eau lors des irrigations			<40%	<40%	<40%	Enquête	fin	SSE URGP		
<b>Produit 1.4:</b>	Nombre DIPE fonctionnel		45	80	875	955					
Les productions agro-pastorales sont accrues	CEP/CEPM/CEAP/club d'écoute mis en place		300	515	295	810	Rapports d'activités	Annuelle	SSE URGP		
	Nombre d'OP délivrant des services à leur membre			14	62	76					
<b>Produit 1.5:</b>	Nombre de centre d'alphabétisation fonctionnel		35	90	250	340				Participation active et inclusive des producteurs,trices	
Le leadership féminin et l'autonomisation économique des femmes sont renforcés	Nombre d'AGR féminin opérationnel (y compris GFS, Jardins de case)		160	210	1 650	1 860	Rapports d'activités	Annuelle	SSE URGP		
	1.1.8 Ménages recevant un soutien ciblé pour améliorer leur nutrition			4 600	10 800	15 400					
<b>Composante 2 : Accès aux marchés</b>											
<b>Effet 2: Les producteurs valorisent mieux leurs surplus de production agro-sylvo-pastorale en les commercialisant sur des marchés de demi-gros qui approvisionnent les centres de consommation nationaux et marchés transfrontaliers</b>	Ménages déclarant une amélioration de l'accès physique aux marchés et aux installations de transformation et de stockage		10 000	17 250	30 001	47 250	Enquête IBRE	Référence (an1) et fin (an3)	SSE CENRAT	Bonne capacité de mise en œuvre réduisant le désenclavement des zones ciblées	
	2.2.1. Nombre d'emplois créés			6 900	12 000	18 900					
	Hommes			3 450	6 000	9 450					
	Femmes			3 450	6 000	9 450	Enquête IBRE	Référence (an1) et fin (an3)	SSE CENRAT	Les autorités, la société civile et les investisseurs s'impliquent dans le développement des zones ciblées pour encadrer, former, créer des emplois surtout pour la jeunesse	
	Jeunes			3 450	6 000	9 450					
	Non-jeunes			3 450	6 000	9 450					
	Retournées			2 760	2 400	5 160					
<b>Produit 2.1 :</b>	Installation de plateforme de commercialisation, transformation et stockage construites ou remises en état	-			-						
Les plateformes de commercialisation des produits agricoles sont construites dans les zones de concentration des productions	Nombre total d'installations - Installations		8	14	243	257					
	Installations de commercialisation construites ou remises en état - Installations		4	7	13	20	Rapports d'activités	Annuelle	SSE URGP	Révision de la cible finale ProDAF Bonne capacité de mise en œuvre	
	Installations de transformation construites ou remises en état - Installations				27	27					
	Installations de stockage construites ou remises en état - Installations		4	7	203	210					
<b>Produit 2.1.2 :</b>	2.1.5 Kilomètres de routes construites, refaites ou améliorées				130						
Les pistes rurales facilitant la circulation dans les PDE (désenclavement des zones de production et accès aux centres de collecte satellites et marchés de demi-gros) sont réhabilitées/ construites	Longueur des routes (km) - Longueur (km)	-			-	130	Rapports d'activités	Annuelle	SSE URGP	50% des financements de la cible à mobiliser Bonne capacité de mise en œuvre Bonne participation des producteurs,trices	
<b>Produit 2.2 : Les microentreprises sont financées</b>	Nombre de plan d'affaire de Micro-Entreprises Rurales financées		377	650	1 400	2 050					
	dont Nombre d'unité de transformation de produit alimentaire fonctionnel (haute valeur nutritionnelle)			195	420	615	Rapports d'activités	Annuelle	SSE URGP	Révision de la cible finale ProDAF	
<b>Produit 2.3: Un dispositif de réduction des entraves commerciales est fonctionnel le long du corridor Diffa-Zinder-Kano et Ngigmi/Tchad</b>	Nombre de cadres de concertation locales mises en place et soutenues		1	1	1	2	Rapports d'activités	Annuelle	SSE CENRAT	possibilités d'inrection avec les parties Tchadiennes (Ngigmi)	

## Résumé mis à jour de l'analyse économique et financière

Tableau A

### Modèles de cash flow financiers

Modèles financiers		Année1	Année2	Année3	Année4	Année5	Année6	Année7	Année8	Année9	Année10	TRI	VAN@10% (FCFA)	B/C
Cultures irriguées	Oignon irrigué (ha)	-2 709 784	1 324 616	1 328 616	2 813 616	1 328 698	1 328 616	1 328 616	1 328 616	1 328 616	1 328 616	56,2%	5 503 518	1,63
	Poivron (ha)	-2 912 760	1 285 547	1 285 547	1 399 768	1 285 629	1 285 547	1 285 547	1 285 547	1 285 547	1 285 547	42,9%	4 160 552	1,64
	Riz (ha)	-2 980 000	760 000	760 000	760 000	760 000	760 000	760 000	760 000	760 000	760 000	20,9%	1 269 871	1,26
Micro-projets Elevage	Caprin (55 têtes, Groupements)	-1 795 427	1 197 073	1 197 073	-427 927	1 197 073	1 197 073	-427 927	1 197 073	1 197 073	-427 927	45,2%	2 064 752	1,74
	Pindates (3 couveuses, 75 œufs, individuel)	-140 700	69 840	14 820	69 840	14 820	69 840	14 820	69 840	14 820	69 840	30,1%	110 668	1,9
	Poulets (1 coq, 5 poules, Individuel)	-69 700	34 750	27 750	34 750	27 750	34 750	27 750	34 750	27 750	34 750	44,1%	102 403	2,7
Périmètres irrigués incubateurs pour les jeunes (PIJ)	Maraichage (ha)	-18 752 500	6 445 088	6 764 932	7 257 933	7 205 433	457 933	7 205 433	7 257 933	7 205 433	7 257 933	30,8%	15 988 609	1,54
Cultures pluviales	Mil (ha)	-16 906	-3 612	-4 319	8 975	1 975	15 269	8 269	15 269	8 269	15 269	21,2%	15 135	1,76
	Sorgho(ha)	-19 628	-1 940	-1 940	7 685	7 685	7 685	7 685	7 685	7 685	7 685	16,3%	7 206	1,36
	Niébé(ha)	-34 625	-15 250	-7 375	26 875	19 875	26 875	19 875	26 875	19 875	26 875	23,4%	37 772	1,99

Tableau B

### Coûts du Projet et cibles du cadre logique

COÛTS DU PROGRAMME ET INDICATEURS DU CADRE LOGIQUE		
COUT TOTAL DU PROJET (million USD)		<b>116,7</b>
Coût de base (million USD)		<b>111,0</b>
Bénéficiaires	440 000 personnes	63 000 ménages
Coût par bénéficiaire	265 USD par personne	1 853 USD par ménage
Composantes		Coût total (million USD)
I. Renforcement de l'agri-élevage familial durable		59,7
II. Accès aux marchés		43,8
III. Coordination du programme, suivi évaluation et gestion des savoirs		13,3

Tableau C

### Hypothèses principales et prix virtuels

Prévisions d'augmentation des rendements			
Cultures	Rendement (kg/ha)		Augmentation avec projet (%)
	Sans projet	Avec projet	
<b>Céréales</b>			
Mil	385	481	25%
Sorgho	305	397	30%
Niébé	450	563	25%
<b>Maraichage (cultures irriguées, nouveaux aménagements) 1/</b>			
Oignon (irrigué)	N/A	23 400	
Oignon (PIJ)	N/A	24 121	
Poivron	N/A	1 800	
Riz	N/A	5 000	

Remarques: 1/ Ruwanmu, RECA

<b>Tableau: prix financiers et économiques</b>				
<b>Rubrique</b>	<b>Unité</b>	<b>Prix Financier (FCFA)</b>	<b>Prix écon (FCFA)</b>	<b>Facteur de conversion</b>
<b>Productions végétales</b>				
Mil	kg	275	275	1,0
Mil tige	kg	25	25	1,0
Sorgho	kg	250	250	1,0
Sorgho tige	kg	20	20	1,0
Niébé	kg	450	450	1,0
Niébé après conservation	kg	550	550	1,0
Niébé fane	kg	25	25	1,0
Arachide	kg	359	359	1,0
Arachide fane	sac	36	36	1,0
Oignons	kg	100	106	1,06
Feuilles Oignon	sac	400	400	1
Chou	kg	108	108	1
Tomate	kg	113	113	1
Poivron	kg	1 128	1 128	1
Patate douce	kg	103	103	1
Canne à sucre	kg	56	56	1
<b>Acquisition des Intrants</b>				
<b>Semences</b>				
Semence mil	Kg	200	200	1
Semence mil améliorée	Kg	1 000	1 000	1
Semence sorgho	Kg	185	185	1
Semence sorgho améliorée	Kg	1 500	1 500	1
Semence niébé	Kg	400	400	1
Semence niébé améliorée	Kg	1 500	1 500	1
Semence chou	Kg	25 000	25 000	1
Semence chou améliorée	Kg	500	500	1
Semence oignons	Kg	40 000	40 000	1
Semence oignons améliorée	Kg	80 000	80 000	1
Semence tomate	Kg	450	450	1
Semence tomate améliorée	Kg	-	-	1
Semence poivron	Kg	500	500	1
Semence poivron améliorée	Kg	500	500	1
Semence arachide	Kg	680	680	1
Semence arachide améliorée	Kg	750	750	1
Semence canne a sucre	bouture/ha	45 000	45 000	1
Semence patate douce	Kg	-	-	1
Semence p. douce améliorée	Kg	-	-	1
<b>Engrais</b>				
NPK	Kg	270	251	0,93
Sulfate de potasse	Kg	320	298	0,93
Fumure organique	charette	1 500	1 396	0,93
Engrais DAP	Kg	400	372	0,93
Urée	Kg	320	298	0,93
<b>Produits phytosanitaires</b>				
insecticide	sachet	350	263	0,93
Fongicide	sachet	300	225	0,93
Traitement phyto	ha	10 000	9 300	0,93
Pesticides	litre	5 000	3 750	0,93
<b>Main d'œuvre familiale</b>				
Main d'œuvre saisonnière	Jour	2 000	1 500	0,75
Main d'œuvre familiale	Jour	1 000	750	0,75
Cout d'opportunité du capital			10%	
Taux de change officiel moyen (Financement Additionnel+Initial)			569,3	

Tableau D  
Phasage et taux d'adoption des bénéficiaires

	Unité	BENEFICIAIRES, TAUX D'ADOPTION ET PHASING									
		année 1	année 2	année 3	année 4	année 5	année 6	année 7	année 8	année 9	Total
Cultures pluviales	ha	540	540	4 500	8 460	540	9 900	9 900	5 850	-	
Cumulés	ha	540	1 080	5 580	14 040	14 580	24 480	34 380	40 230	40 230	40 230
Cultures irrigués	ha	113	-	100	75	-	550	530	245	-	
Cumulés	ha	113	113	213	288	288	838	1 368	1 613	1 613	1 613
Marchés de demi-gros	#	1	-	1	-	-	-	-	2	-	
Cumulés	#	1	1	2	2	2	2	2	4	4	4
Centres de collecte	#	-	3	2	1	-	4	4	3	-	
Cumulés	#	-	3	5	6	6	10	14	17	17	17
Pistes rurales	km	-	-	-	-	-	27,5	62,5	20,0	20,0	
Cumulés	km	-	-	-	-	-	27,5	90,0	110,0	130,0	130,0
Surfaces sous GDT	ha	504	1 008	1 512	1 482	494	9 413	8 843	7 588	457	
Cumulés	ha	504	1 512	3 024	4 506	5 000	14 413	23 255	30 843	31 300	31 300
Micro-entreprises Rurales	Nombre	90	170	110	110	170	490	500	410		
Cumulés	Nombre	90	260	370	480	650	1 140	1 640	2 050	2 050	2 050
AGR -Hors FARN et GFS	Nombre	-	40	40	40	40	250	200	200		
Cumulés	Nombre	-	40	80	120	160	410	610	810	810	810
Total-Menages ProDAF Diffa-Agadez sans double	Nombre	2 240	4 480	4 600	5 888	4 965	8 828	12 000	16 000	4 000	
Cumulés	Nombre	2 240	6 720	11 320	17 208	22 173	31 000	43 000	59 000	63 000	63 000
Taux d'adoption -même hypothèse qu'à la conception du ProDAF Diffa initial	Cultures pluviales	60%									
	Cultures irriguées	10%	20%	40%	60%	75%					
	MER,AGR- taux de survie	75%									

Tableau E  
Cash flow économique

	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6	Année 7	Année 8	Année 9	Année 10	Année 11	Année 12	Année 13	Année 14	Année 15	Année 16	Année 17	Année 18	Année 19	Année 20
<b>BENEFICES( en Millions de FCFA)</b>																				
Bénéfices issus de l'agriculture pluviale	-10	-13	-85	-173	-61	-124	-60	-7	295	437	569	558	619	601	621	635	656	656	656	656
Bénéfices issus de l'agriculture irriguée	12	35	92	191	335	573	894	1 540	2 208	2 955	2 955	2 955	2 955	2 955	2 955	2 955	2 955	2 955	2 955	2 955
Bénéfices issus des marchés (PDE et CC)	0	95	351	570	760	990	1 220	1 807	1 807	1 807	1 807	1 807	1 807	1 807	1 807	1 807	1 807	1 807	1 807	1 807
Externalités environnementales	0	1	4	8	14	33	47	67	84	97	97	97	97	97	97	97	97	97	97	97
Bénéfice élevage Caprin et Asins Groupement	0	-170	-150	74	164	-37	190	279	498	569	599	592	502	379	284	230	169	127	63	127
Bénéfice AGR/MER	48	283	410	524	669	1 775	3 565	4 808	3 726	3 726	3 726	3 726	3 726	3 726	3 726	3 726	3 726	3 726	3 726	3 726
Pistes	0	0	0	0	0	-1 971	-3 774	875	1 388	2 403	2 403	2 403	2 403	2 403	2 403	2 403	2 403	2 403	2 403	2 403
<b>Bénéfices totaux</b>	<b>50</b>	<b>232</b>	<b>622</b>	<b>1 193</b>	<b>1 881</b>	<b>3 210</b>	<b>3 884</b>	<b>4 720</b>	<b>9 494</b>	<b>10 979</b>	<b>12 157</b>	<b>12 139</b>	<b>12 110</b>	<b>11 968</b>	<b>11 893</b>	<b>11 854</b>	<b>11 813</b>	<b>11 771</b>	<b>11 708</b>	<b>11 771</b>
<b>COUTS</b>																				
Coûts économiques du programme* (COSTAB**) FCFA	3 351	3 475	3 894	1 771	711	241	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Subvention pour microprojet	164	262	273	63	37	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Coûts économiques du programme* (COSTAB**) FCFA-Financement addi	-	-	-	-	-	13 492	10 564	6 681	867	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Bénéfice additionnel du PRODAF</b>	<b>-3 137</b>	<b>-2 981</b>	<b>-2 999</b>	<b>-515</b>	<b>1 206</b>	<b>-10 523</b>	<b>-6 680</b>	<b>-1 961</b>	<b>8 627</b>	<b>10 979</b>	<b>12 157</b>	<b>12 139</b>	<b>12 110</b>	<b>11 968</b>	<b>11 893</b>	<b>11 854</b>	<b>11 813</b>	<b>11 771</b>	<b>11 708</b>	<b>11 771</b>
<b>TRIE</b>																				
<b>VAN (@10%, 20 ans,Millions FCFA)</b>																				
<b>VAN (@10%, 20 ans, Million USD)</b>																				

Tableau F  
Analyse de sensibilité

ANALYSE DE SENSIBILITE		TRIE	VAN (@10%)	
			Million FCFA	Million USD
Cas de base		19,5%	18 771,0	32,97
Coûts +	10%	17,6%	16 119,4	28,32
Coûts +	20%	16,0%	13 467,9	23,66
Coûts +	30%	14,5%	10 816,3	19,00
Revenus -	10%	17,4%	14 242,3	25,02
Revenus -	20%	15,2%	9 713,7	17,06
Revenus -	30%	11,3%	2 533,4	4,45
Revenus retardés d'un an		16,1%	13 063,3	22,95
Revenus retardés de 2 ans		13,5%	7 883,2	13,85
Revenus retardés de 3 ans		11,4%	3 165,3	5,56